

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 88060 du 21 novembre 2018 portant attribution  
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1831888S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011 relative à la formation des gradés supérieurs de gendarmerie nationale à l'encadrement opérationnel et au commandement,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué, à compter du 18 octobre 2018, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit:

<b>Bouchet</b> Lionel	NIGEND : 211 953
<b>Ganry</b> Frédéric	NIGEND : 197 056
<b>Godin</b> Rodolphe	NIGEND : 163 863
<b>Hirn</b> Mathieu	NIGEND : 218 357
<b>Martin</b> Florian	NIGEND : 217 032
<b>Pauvret</b> Arnaud	NIGEND : 179 931
<b>Touvery</b> Thomas	NIGEND : 168 253

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, sous-directeur des compétences,*  
J.-M. ISOARDI